

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Richard Campeau-Smith

<https://www.cadre21.org/membres/22772e2c55efa5da2caf85bd>

Date d'obtention : 2023-12-01 15:45:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes permettent à bien évaluer l'incident, de remplir la grille d'évaluation afin de déterminer la nature, les intentions et l'étendue de l'incident. De s'assurer des informations avant de déterminer si le geste est impulsif ou bien malveillant. Et de toujours rassurer la victime sans la juger et qu'elle fait partie de la solution.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente et il faut toujours bien écouter les victimes et témoins afin de bien remplir la grille. Agir le plus rapidement et toujours être réconfortant. De bien s'assurer du caractère de l'acte et de bien suivre les étapes et les directives du protocole.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape 4 me semble la plus délicate et aussi la plus longue.